

Suspension de l'accueil des stagiaires :
Quelle continuité pédagogique ?
Quelle continuité des financements ?

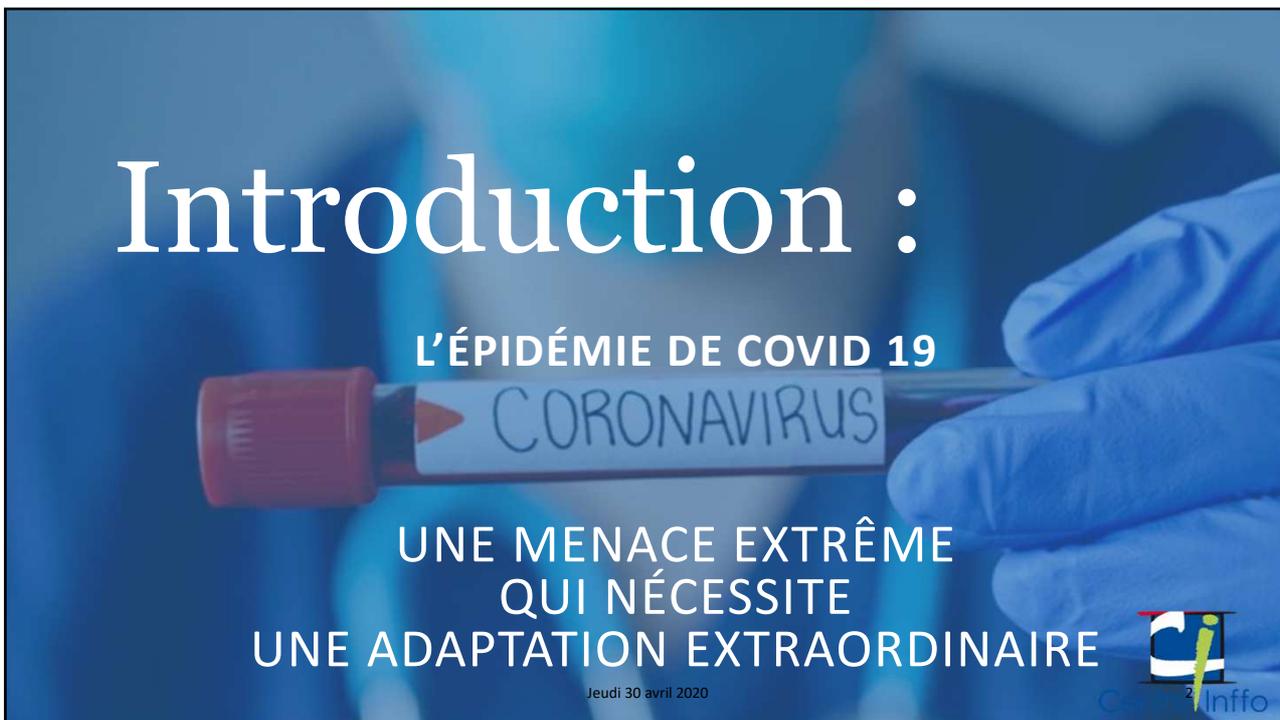


Jean-Philippe Cépède
Directeur juridique, Direction Droit de la Formation



Jeudi 30 avril 2020

1



Introduction :

L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19

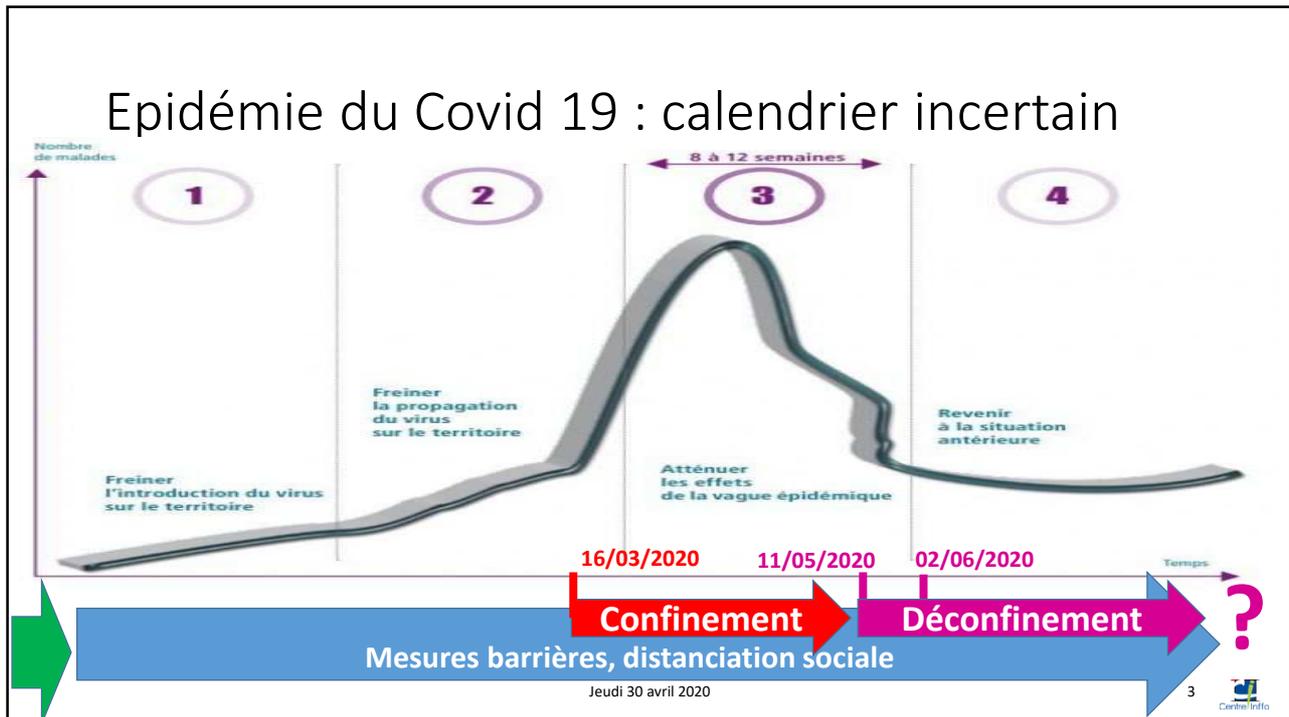
CORONAVIRUS

**UNE MENACE EXTRÊME
QUI NÉCESSITE
UNE ADAPTATION EXTRAORDINAIRE**

Jeudi 30 avril 2020



2



3

Le confinement :

Une production normative hors norme

Entre le 18 mars et 29 avril 2020 :

Près de 165 textes*

Loi, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires, dont :

- **4 lois** : dont la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et deux lois de finances rectificatives
- **38 ordonnances**
- **52 décrets**

* Au 29/4/2020

Jeudi 30 avril 2020 4

4

Stratégie du déconfinement progressif

annoncée par le 1^{er} ministre :

- en fonction des indicateurs de santé
- différente selon les départements

11 mai début du déconfinement

si évolution favorable de l'épidémie

Réévaluation fin mai

2 juin entrée en vigueur de nouvelles mesures

Extraits des mesures applicable à partir du 11 mai

Entreprises : réouverture autorisée avec le moins de contacts possibles

- mesures de distanciation sociale
- Masques obligatoires
- télétravail maintenu pendant au moins 3 semaines
- horaires décalés

Transports : le moins possible

- métro, bus : masque, distanciation
- offre inter-régions réduite au strict vital

Vie sociale :

- plus d'attestation
- sport et événements de plus de 5000 personnes reportés en septembre

Jeudi 30 avril 2020

5

5

Comment faire face à la suspension de l'accueil des stagiaires et des apprentis



Continuité de l'activité :

Mesures pour soutenir l'emploi
Aides financières aux entreprises

Continuité pédagogique :

FOAD et question de la traçabilité (certificat de réalisation)
Maintien de l'activité

Continuité des épreuves des certifications professionnelles :

Modalités et calendrier des épreuves
Organisation des jury et stages pratiques

Continuité des financements des dispositifs par les financeurs :

Initiatives des financeurs
Adaptation des dispositifs

Jeudi 30 avril 2020

6



6

PREMIÈRES MESURES PRISES EN MATIÈRE DE FORMATION



Qualité : l'obligation pour les prestataires d'être certifiés **Qualiopi** pour bénéficier de financements publics ou mutualisés (OPCO...) est reportée au **1er janvier 2022**



Les **certifications professionnelles ou habilitations** qui étaient recensées **à l'inventaire** sont enregistrées de plein droit jusqu'au **31 décembre 2021** dans le répertoire spécifique



VAE : les **OPCO** et **Transitions Pro** sont autorisés à financer les parcours de VAE dans la limite de **3 000 €**



Prolongation possibles des contrats d'apprentissage et de professionnalisation s'achevant entre le 12 mars et le 31 juillet 2020 **pour finir les formations suspendues**

Jeudi 30 avril 2020

7 

7



1

MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CORONAVIRUS

QUELLE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ?

Jeudi 30 avril 2020



8

LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ SALARIÉE DURANT LE CONFINEMENT ET LE DÉCONFINEMENT



CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Recourir au télétravail

- Règle impérative pour tous les postes qui le permettent

Maintenir les salariés sur site

- Assurer la santé et la sécurité des salariés
- Droit de retrait



DIFFICULTÉ A ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Adapter le temps de travail et le temps de repos en usant des dérogations

Placer des salariés en arrêt de travail

- s'ils n'ont pas de solutions de garde pour leurs enfants de moins de 16 ans

Recourir au chômage partiel + FNE formation SAUF POUR LES CFA CAR MAINTIEN DES FINANCEMENTS PAR LES OPCO

Jeudi 30 avril 2020

9



9

SUSPENSION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC NE SIGNIFIE PAS FERMETURE DE L'ORGANISME OU DU CENTRE DE FORMATION

« Jusqu'au 11 mai 2020, tout déplacement de personne hors de son domicile est interdit à l'exception des déplacements pour les motifs suivants en évitant tout regroupement de personnes :

1° Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés »

[...]



Accueil du personnel administratif ou du personnel formateur est autorisé

Décret n°2020-423 du 14 avril 2020 -
Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020
Décret n° 2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020

Jeudi 30 avril 2020

Jusqu'au 11 mai 2020, les établissements relevant des catégories figurant [...] ci-après ne peuvent plus accueillir du public : [...]

R : Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement, sauf ceux relevant des articles 9 et 10.

[...]



Accueil du public et donc des stagiaires ou des apprentis interdits

10



10

LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ FORMATION VA REPOSER SUR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE À DISTANCE



La mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend :

- 1° Une **assistance technique et pédagogique** appropriée pour **accompagner** le bénéficiaire dans le **déroulement** de son **parcours** ;
- 2° Une **information** du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur **durée moyenne** ;
- 3° Des **évaluations** qui jalonnent ou concluent l'action de formation.

Art. D6313-3-1 du Code du travail

Jeudi 30 avril 2020

11

11

IMPACTS SUR LES CONVENTIONS DE FORMATION DE LA TRANSFORMATION EN FOAD, DU REPORT, DE L'INTERRUPTION OU DE L'ANNULATION

FONDS PRIVÉS		FONDS PUBLICS OU MUTUALISÉS		FONDS MUTUALISÉS
 ENTREPRISE	 INDIVIDUEL PAYANT			 TITULAIRE D'UN COMPTE CRÉDITÉ D'AU MOINS 1€
 CONVENTION DE FORMATION LIBRE	 CONTRAT DE FORMATION <ul style="list-style-type: none"> • MENTIONS OBLIGATOIRES SOUS PEINE DE NULLITÉ • DÉLAI DE RÉTRACTATION 	CONVENTION DE FORMATION MENTIONS OBLIGATOIRES 1° INTITULÉ, OBJECTIF ET CONTENU DE L'ACTION, MOYENS PRÉVUS, DURÉE ET PÉRIODE DE RÉALISATION, MODALITÉS DE DÉROULEMENT, DE SUIVI ET DE SANCTION DE L'ACTION 2° PRIX ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT		LES CGU VALENT CONVENTION DE FORMATION
Art. D6353-1	Jeudi 30 avril 2020		12	

12

2

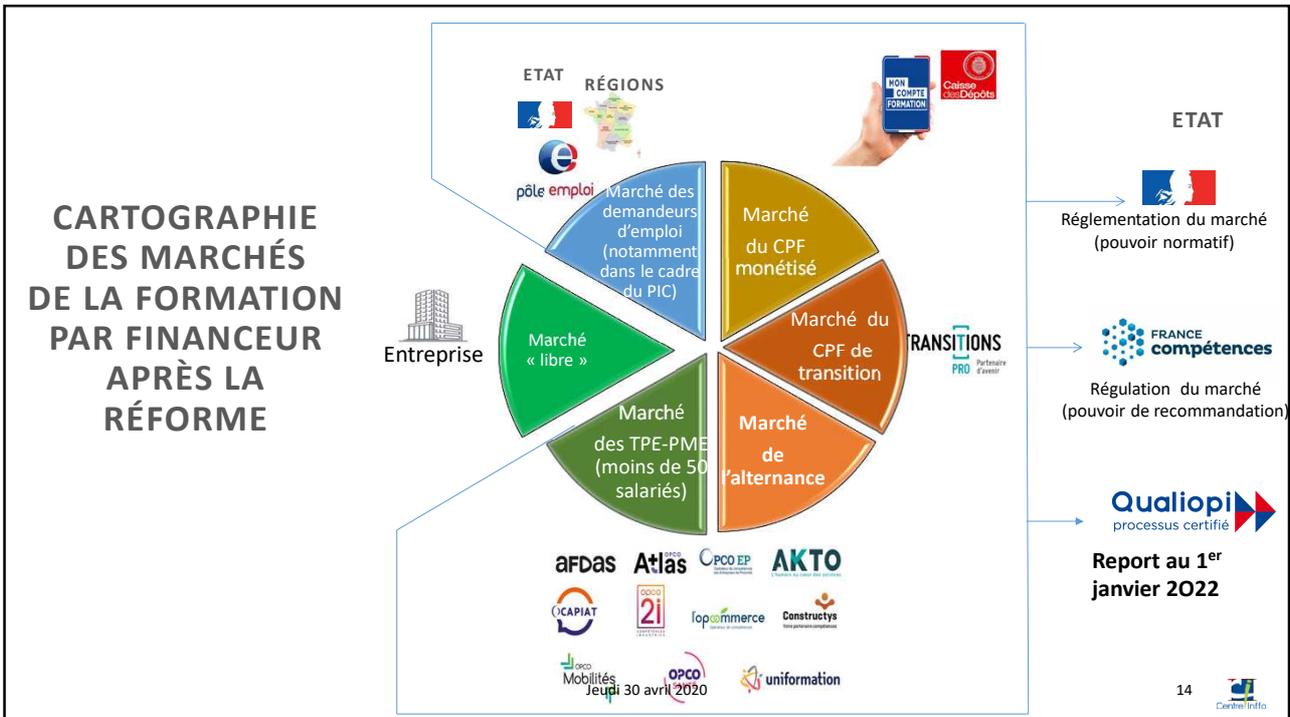
MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CORONAVIRUS

QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ?

Jeudi 30 avril 2020

13



14

APPRENTISSAGE : QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ENTRE LE 15 MARS 2020 ET LE ?



Continuité pédagogique à distance

- À domicile prioritairement
- En entreprise



Pas de continuité pédagogique à distance

- Arrêt pour garde d'enfant
- Chômage partiel de l'entreprise



- **Paiement sur facture et certificat de réalisation**
- Pas de prolongement à priori de la date de fin du contrat

Les modalités de versement des niveaux de prise en charge restent inchangées



Récupération des temps de formation sur d'autres périodes initialement prévues en entreprise



OPCO

Jeudi 30 avril 2020

- Prolongation de la date de fin du contrat, pour les contrats dont la date de **fin d'exécution survient entre le 12/03 et le 31/07/2020**, afin de permettre à l'apprenti d'achever le cycle de formation
- **Paiement sur facture et certificat de réalisation**

15



15

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ENTRE LE 15 MARS 2020 ET LE ?



Continuité pédagogique à distance

- À domicile prioritairement
- En entreprise



Pas de continuité pédagogique à distance

- Arrêt pour garde d'enfant
- Chômage partiel de l'entreprise



- **Paiement sur facture et certificat de réalisation**
- Pas de prolongement à priori de la date de fin du contrat



Récupération des temps de formation sur d'autres périodes initialement prévues en entreprise



OPCO

Jeudi 30 avril 2020

- Prolongation de la date de fin du contrat, pour les contrats dont la date de **fin d'exécution survient entre le 12/03 et le 31/07/2020**, afin de permettre d'achever le cycle de formation
- **Paiement suspendu**
- **Versement d'un acompte possible dans la limite de 30%.**

16



16

**COMPTE PERSONNEL DE FORMATION :
QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ENTRE LE 12 MARS 2020 ET LE ?**

FOAD

Report

Interruption, annulation

La formation a déjà démarré

→

La formation n'a pas encore démarré

→

- Accepté par le titulaire
- Pas de modification de la commande initiale
 - La gestion du dossier suit son cours normalement

INTERRUPTION par le titulaire ou l'organisme de formation

- L'organisme de formation sera réglé par la Caisse des Dépôts au prorata de la réalisation
- Les droits du titulaire seront décrémentés au prorata de la réalisation.

ANNULATION par le titulaire ou l'organisme de formation

- Aucune indemnité ne sera versée à l'organisme de Formation
- Le compte du titulaire est recrédités automatiquement des droits qui avaient été réservés

Jeudi 30 avril 2020 17

17

**PROJETS DE TRANSITION PROFESSIONNELLE :
QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ENTRE LE 15 MARS 2020 ET LE ?**



Continuité pédagogique à distance



Pas de continuité pédagogique à distance



- À domicile prioritairement
- Paiement sur facture et certificat de réalisation
- Pas de prolongement à priori de la date de fin du contrat

- Stagiaire redirigé vers un autre OF proposant une formation adaptée à la situation
- À défaut, stagiaire redirigé vers son entreprise :
 - Télétravail lorsque cela est possible
 - Travail sur site
 - Arrêt pour garde d'enfant
 - Chômage partiel
- À défaut d'employeur en raison de la fin d'un CDD, stagiaire rémunéré par Transition Pro



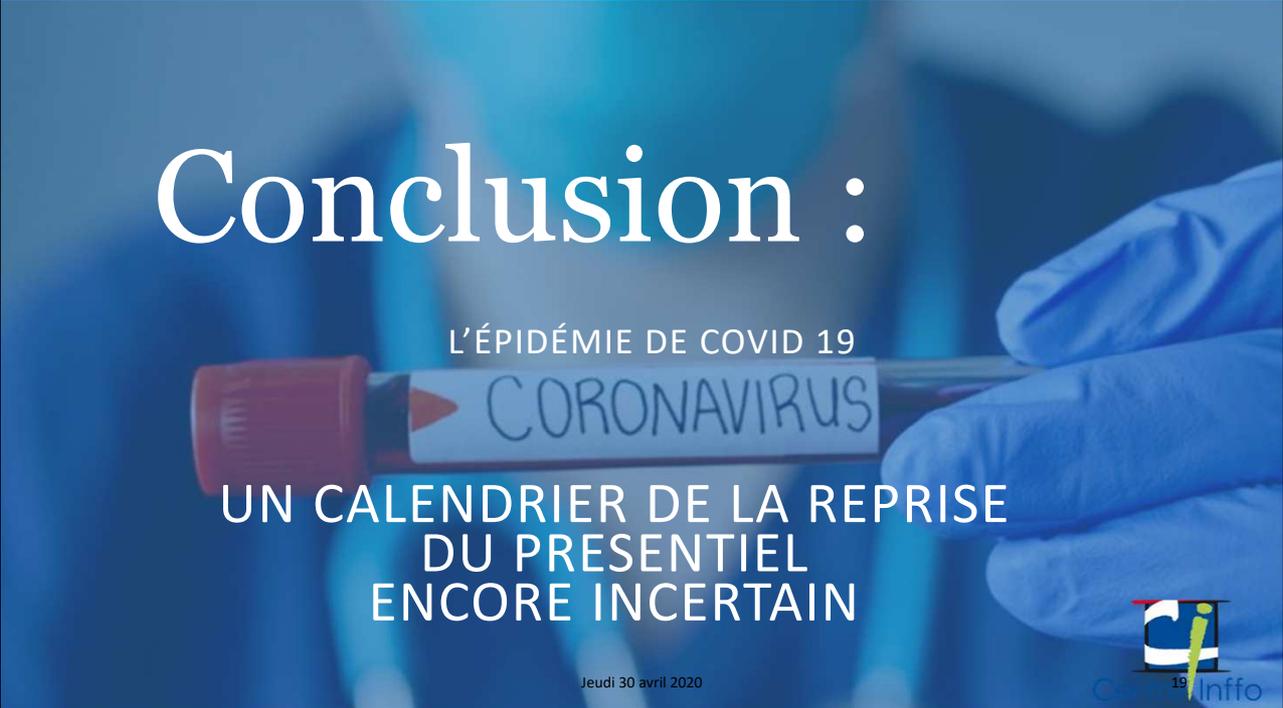
TRANSITIONS PRO Partenaire d'avenir

Suspension de la formation :

- Paiement suspendu
- Versement d'un acompte possible dans la limite de 30%.

Jeudi 30 avril 2020 18

18



Conclusion :

L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19

CORONAVIRUS

**UN CALENDRIER DE LA REPRISE
DU PRESENTIEL
ENCORE INCERTAIN**

Jeudi 30 avril 2020



19





Covid-19 : rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

Par Delphine Fabrice - Le 29 avril 2020



Covid-19 : Plan d'urgence et de sauvegarde économique et sociale de la Corse

Par C. M. de Corvignone - Le 29 avril 2020

CENTRE INFFO RESTE MOBILISÉ À VOTRE SERVICE !

Conformément aux mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie Covid-19, toutes les équipes de Centre Inffo poursuivent leur activité à votre service en Corse. Les prestations en présentiel sont reportées ou transformées, mais nous assurons, dans les meilleures conditions possibles, la continuité de nos services pour rester en contact avec vous et répondre au mieux à vos demandes.

[Lire la suite](#)

CORONAVIRUS - COVID-19

www.centre-inffo.fr/coronavirus-covid-19

- Travail à distance
- Revues de presse

Jeudi 30 avril 2020

20

20